

# JARDINS FAMILIAUX DE PRÉVESSIN-MOËNS



## LES JARDINS FAMILIAUX DE PREVESSIN-MOENS

Les Jardins Familiaux sont des groupes de parcelles potagères gérés par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Ils sont mis à disposition de jardiniers moyennant une participation annuelle.

Les jardins familiaux de Prévessin-Moëns sont situés à Vesegnin. Une cinquantaine de parcelles, de 50m<sup>2</sup> chacune, sont à la disposition des habitants.

## CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Être domicilié(e) sur la commune de Prévessin-Moëns
- Habiter en appartement, sans jardin
- Les cultures sont à usage exclusivement personnel

## QUE FAIRE POUR DEVENIR « JARDINIER » A PREVESSIN-MOENS ?

1. Compléter la fiche de demande de jardins familiaux, au verso
2. Joindre les documents suivants :
  - Copie de la pièce d'identité du demandeur, en cours de validité
  - Justificatif de domicile daté de moins de 3 mois (ex : quittance de loyer, facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone,...)
  - Attestation sur l'honneur dans laquelle vous déclarez habiter en appartement, sans jardin
3. Faire parvenir votre demande au Centre Communal d'Action Sociale :
  - par courrier : Mairie – 27 chemin de l'Eglise – 01280 Prévessin-Moëns
  - OU**
  - par mail : [social@prevessin-moens.fr](mailto:social@prevessin-moens.fr)

## ATTENTION :

- **Une demande ne vaut pas attribution** : un courrier de confirmation vous sera adressé si votre demande est acceptée.
- **Toute demande de jardins familiaux incomplète ne sera pas prise en compte.**
- **Un chèque d'un montant de 15€ à l'ordre du « Trésor Public »** vous sera demandé lors de l'attribution de la parcelle

Renseignements :

Centre Communal d'Action Sociale

27 chemin de l'Eglise - 01280 Prévessin-Moëns

04.50.40.51.09 / [social@prevessin-moens.fr](mailto:social@prevessin-moens.fr)

# JARDINS FAMILIAUX 2019



## ~ Demande ~

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

01280 Prévessin-Moëns

Téléphone : .....

E-mail : .....

**Avant de Transmettre ma demande au Centre Communal d'Action Sociale De Prévessin-Moëns, Je Joins Les documents suivants :**

- Cette fiche de demande pour un Jardin Familial
- La copie d'une pièce d'identité en cours de validité
- Un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois (EX : Quittance de Loyer, Facture d'eau, électricité, de gaz, de téléphone...)
- Une attestation sur l'honneur dans laquelle vous déclarez habiter en appartement, sans jardin

*Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données en vigueur depuis le 25/05/2018, les renseignements transmis sont strictement réservés aux services communaux et au CCAS. Les personnes ont un droit d'accès et de rectification aux données les concernant*

En déposant votre demande, vous attestez l'exactitude des informations mentionnées ci-dessus et transmises au CCAS. Vous vous engagez à signaler tout changement de situation pouvant modifier les renseignements fournis.

Date :

Signature :

Renseignements :  
Centre Communal d'Action Sociale  
27 chemin de l'Eglise - 01280 Prévessin-Moëns  
04.50.40.51.09 / social@prevessin-moens.fr

